



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.5 sur les questions relatives aux services financiers

ORDRE DU JOUR

Réunion des 16-17 octobre 1996

**GROUPE D'EXPERTS N° 5 SUR LES
"QUESTIONS RELATIVES AUX SERVICES FINANCIERS"**

ORDRE DU JOUR

16-17 octobre 1996

- | | | |
|-----------|---|----------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/EG5/A(96)1 |
|
 | | |
| 2. | Traitement des mesures prudentielles | |
| | Note du Président | DAFFE/MAI/EG5(96)1 |
| | <u>Pour référence:</u> | |
| | Choix de textes sur les questions relatives aux services financiers intéressant l'AMI | DAFFE/MAI/RD(96)33 |
| | Les mesures prudentielles dans l'accord (Contribution d'une Délégation) | DAFFE/MAI/RD(96)14 |
|
 | | |
| 3. | Autres questions, y compris la définition des investisseurs et des investissements | |
| | Quelques aspects de la définition des investisseurs et des investissements (Note du Président) | DAFFE/MAI/EG5(96)2 |
| | <u>Pour référence:</u> | |
| | Le traitement des questions financières dans l'AMI (Note du Président du Groupe de négociation) | DAFFE/MAI(96)25 |
| | Compte rendu succinct de la réunion du Groupe de négociation tenue les 11-13 septembre 1996 | DAFFE/MAI/M(96)5 |
| | Textes consolidés et commentaires des Groupes de rédaction n° 1, 2 et 3 | DAFFE/MAI(96)16/REV1 |
| | Rapport du Groupe de rédaction n° 3 au Groupe de négociation | DAFFE/MAI/DG3(96)1 |
|
 | | |
| 4. | Travaux futurs et autres questions | |

Notes relatives à l'ordre du jour

Lors de sa première réunion, le Groupe d'experts est invité à mettre au point des textes sur le traitement des mesures prudentielles dans le cadre de l'AMI et, s'il y a lieu, de déterminer les autres questions importantes ou spécifiques concernant les services financiers et de formuler des propositions à leur sujet.

Les discussions sur le point 2 s'appuieront sur une note du Président. Des contributions éventuelles des pays sont également les bienvenues.

Les discussions sur le point 3 devront tenir compte des résultats de la réunion de septembre du Groupe de rédaction n° 3, notamment pour ce qui est de la définition des investisseurs et des investissements.

Dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, le Groupe d'experts devra se prononcer sur la nécessité de tenir une seconde réunion avant de rendre compte de ses travaux au Groupe de négociation en décembre. Dans l'affirmative, les délégués sont invités à déterminer les points qui pourraient être abordés lors de cette seconde réunion et à étudier un calendrier éventuel.

MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS N° 5
SUR LES "QUESTIONS RELATIVES AUX SERVICES FINANCIERS"

1. Le Groupe d'experts, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé d'examiner le traitement des questions relatives aux services financiers dans l'AMI et la mise au point d'un texte sur le traitement des mesures prudentielles.
2. Le Groupe pourrait également déterminer les autres questions importantes ou spécifiques concernant les services financiers, y compris la définition des investisseurs et des investissements, qui doivent être traitées dans le cadre de l'accord, et, le cas échéant, formuler des propositions.
3. Le Groupe se réunira en octobre, ainsi qu'éventuellement en novembre ou décembre, et fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de décembre 1996.
4. Le mandat du Groupe prendra fin après présentation de son rapport au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.